Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 038-213805450-20260908-2026_128_DA-AR

DECISION ADMINISTRATIVE

2026_128_DA

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Contrat avec l'association « Graines de Vif » dans le cadre du Festival « Tu peux l'ouvrir »

Considérant l'organisation du Festival « Tu peux l'ouvrir » sur la commune de Vif qui se déroulera du 14 au 18 octobre 2026,

Considérant la volonté de proposer une programmation riche à l'occasion de cet événement ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat avec l'association « Graines de Vif », demeurant à la Maison des Associations - 4 Rue du Polygone 38450 Vif, représentée par Mme Parrot, pour la prestation du dimanche 18 octobre 2026 à la salle des fêtes de Vif, pour un montant total de 200,00 euros TTC.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 14/09/2026
Qualité : Maire

Le Maire,
Guillaume CARASSIO